

Commission académique pour l'adaptation du parcours de formation des lauréats des concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation (2023-2024)

La commission a siégé le **15 septembre 2023** sous la présidence de monsieur le Recteur.

Son rôle est de définir les parcours de formation des stagiaires possédant déjà les conditions universitaires nécessaires à la titularisation. Le principe directeur du travail de la commission est d'établir des cadres génériques dans lesquels pourront s'intégrer des adaptations singulières.

Principes généraux

- **Pour tous les stagiaires**

L'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé), composante d'Aix-Marseille Université, est en charge de la formation de tous les stagiaires. **Tous les stagiaires à mi-temps doivent donc y être inscrits.**

- **Pour les stagiaires en alternance avec un stage à mi-temps en école ou en EPLE**

Ces stagiaires doivent consacrer la moitié de leur obligation de service à leur formation quelles qu'en soient les modalités. Une fois le parcours de formation défini dans le cadre de cette commission académique, **l'assiduité aux enseignements** des UE et le suivi des évaluations des UE **constituent une obligation de service** au même titre que le demi-service en école ou EPLE.

- **Pour les stagiaires à temps plein**

La formation doit tenir compte du point commun de ces stagiaires : ils ont une expérience professionnelle significative dans la spécialité ou la discipline de recrutement, ou sont titulaires d'un master MEEF. Le volume et l'organisation de la formation doivent être adaptés à leur exercice à temps plein en établissement et intégrer les contraintes liées aux emplois du temps de l'Inspé et du service en école ou EPLE.

- **Evaluation de la formation à l'Inspé**

En fin d'année scolaire, la directrice de l'Inspé porte avis en vue de la titularisation prononcée par le Recteur de chaque stagiaire bénéficiant d'un parcours en alternance (stage en responsabilité réalisé à mi-temps). Les responsables de formation communiquent à la directrice de l'Inspé les éléments qui fondent son avis.

Cet avis prend appui sur l'engagement dans la formation ainsi que les résultats aux évaluations des enseignements suivis à l'Inspé prévus par les « Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) » qui attestent de l'acquisition effective des connaissances et compétences requises par le référentiel métier.

Décisions retenues par la commission académique

I. Stagiaires en première année de stage et lauréats des concours 2023

1. Professeurs et CPE à mi-temps

Stagiaires affectés à mi-temps en établissement	
Profil stagiaires	Parcours
Stagiaires titulaires d'un autre master, diplôme reconnu comme équivalent	DIU « Professeur-CPE stagiaires – entrée dans le métier »
Stagiaires dispensés de titre de diplôme	DIU « Professeur-CPE stagiaires – entrée dans le métier »
Titulaires d'un corps de catégorie A détachés dans les corps de personnels enseignants	DIU « Professeur-CPE stagiaires – entrée dans le métier »

Le DIU « Professeur-CPE stagiaires – entrée dans le métier » est une formation universitaire qui assure l'accompagnement des stagiaires dans la prise de fonction par la construction progressive des compétences au service d'une prise en charge immédiate en responsabilité de la/les classes, et d'un développement professionnel en interaction avec l'environnement professionnel. Son organisation, modulaire et flexible, ancrée dans le développement professionnel, assure une adaptation du parcours aux besoins du stagiaire.

2. Professeurs et CPE à temps complet

Stagiaires affectés à temps plein en établissement	
Profil stagiaires	Parcours
Lauréat titulaire du master MEEF	Formation annuelle de 60 heures soit environ 10 jours
Anciens Contractuels <i>Expérience professionnelle d'enseignement ou dans des fonctions d'éducation résultant de l'exercice pendant une durée au moins égale à un an et demi d'équivalent temps plein au cours des trois années précédant leur nomination</i>	Formation annuelle de 60 heures soit environ 10 jours
Titulaires d'un corps du second degré détachés dans le corps des professeurs des écoles ou inversement	Formation annuelle de 60 heures soit environ 10 jours

Ils suivent 10 journées de formation.

Les 10 journées se décomposent de la façon suivante :

-Pour le 1^{er} degré

- 2 journées ciblées sur la prise en main de classe, autorité, construction de la programmation en présence de formateurs de l'INSPE et PEMF,
- 3 journées de mise en œuvre de la polyvalence, choix de 3 thématiques parmi les 7 proposées (Math, Français, Sciences, Arts, EPS, HG, EMC, Langues vivantes),
- 2 journées ciblées sur des thématiques transversales.

3 journées déclinées au sein de la circonscription d'affectation, en lien étroit avec le contexte du support de stage (école, circonscription) et ouvrant sur l'enseignement des fondamentaux -Pour le 2nd degré

- 4 journées visant l'acquisition d'une culture commune,
- 6 journées consacrées au développement des compétences liées à l'enseignement de leur discipline ou à l'exercice de leur fonction et à la prise en compte des spécificités de leur contexte d'enseignement.

II. Stagiaires en deuxième année de stage (en renouvellement ou en prolongation de stage)

- Les stagiaires en situation de renouvellement de leur stage sont maintenus dans les mêmes modalités de stages que celles de leur première année.

- Les lauréats des sessions précédentes qui n'ont pas effectué une année complète de stage poursuivent ce dernier pour la période qui leur reste à effectuer dans les mêmes conditions qu'ils l'ont démarré.

Profil stagiaires	Parcours
Lauréat 2022 en renouvellement / prolongation et placé à temps complet	Formation de 10 journées destinée aux stagiaires à temps plein avec, si nécessité, aménagement de formation en fonction des difficultés préalablement identifiés
Lauréat 2022 en renouvellement / prolongation et placé à mi-temps	Parcours adapté au sein du DIU « Professeur-CPE stagiaires – entrée dans le métier » avec, si nécessité, aménagement de formation pour les renouvelés en fonction des difficultés préalablement identifiés

Lauréat 2021 en renouvellement / prolongation Titulaire d'un M2 MEEF ou non MEEF	Parcours adapté au sein du DIU « Professeur-CPE stagiaires – entrée dans le métier » avec, si nécessité, aménagement de formation pour les renouvelés en fonction des difficultés préalablement identifiés
Lauréat 2021 en renouvellement / prolongation → Titulaire d'un M2 MEEF partiel	Parcours aménagé au sein du DIU avec l'obligation de validation du M2 MEEF et, si nécessité, aménagement de formation pour les renouvelés en fonction des difficultés préalablement identifiés

Le DIU « Professeur-CPE stagiaires – entrée dans le métier » est une formation universitaire qui assure l'accompagnement des stagiaires dans la prise de fonction par la construction progressive des compétences au service d'une prise en charge immédiate en responsabilité de la/les classes, et d'un développement professionnel en interaction avec l'environnement professionnel. Son organisation, modulaire et flexible, ancrée dans le développement professionnel, assure une adaptation du parcours aux besoins du stagiaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'aménagements, le parcours fera l'objet d'une contractualisation entre le stagiaire, le directeur-adjoint formation de l'Inspé, le responsable de formation et l'inspecteur (A-DASEN 1D pour le 1er degré, disciplinaire pour le 2nd degré).

Pour les stagiaires en prolongation, la formation **est obligatoire** selon le calendrier préétabli jusqu'à la tenue du jury intermédiaire de janvier pour ceux qui relèvent de ce jury. A l'issue de ce jury, les nouvelles obligations de service seront précisées par le service gestionnaire dont dépend le stagiaire.

III. Cas particuliers

Les situations très particulières non abordées dans les principes affichés de la commission académique pourront faire l'objet d'une analyse ultérieure (Rectorat-Inspé). Les décisions qui en découlent seront validées ensuite par Monsieur le Recteur.

Vincent VALÉRY

Pour le recteur et par délégation
Le directeur de l'École Académique
de la Formation Continue

Vincent VALÉRY